Questionnement Ethique pour la recherche sur les Organoïdes

Catherine Mutter

Médecin Délégué, Centre d'Investigation Clinique CIC-Inserm 1434, HUS Membre du Conseil d'Orientation du site Alsacien de l'EREGE

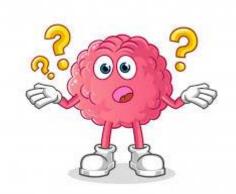






Questionnement éthique pour la recherche sur les organoïdes

- Ethique et Réglementation
- ➤ Réglementer pour le respect des principes éthiques
- ➤ Réflexion éthique pour faire évoluer les lois
- Questions, débats, réflexion
- ➤ Pas de réponses uniques ou générales
- ➤ Qui est le donneur ?
- > « Qui » est l'organoïde créé à partir de ses cellules ?



Le donneur

- Qui est-il ?
- > Donneur sain ou Patient sans bénéfice individuel direct à attendre
- **≻**Couple
- > Patient pouvant attendre un bénéfice thérapeutique ou de la recherche
- Quels prélèvements a-t-il donnés ?
- ➤ Prélèvements spécifiques pour la recherche
- ▶ Prélèvements conservés en collection/biobanque
- > Prélèvements issus de déchets de soins
- ➤ Tissus ou cellules → Cellules souches induites
- ➤ Gamètes, embryons → Cellules souches embryonnaires : CE des 2 parents



Le donneur

- A-t-il signé un consentement éclairé, libre et exprès ?
- A-t-il exprimé une non-opposition ?
- → Capacités de compréhension et de décision
- → Information claire, loyale et adaptée





Le donneur

- Quelle information a-t-il reçue ? A quoi a-t-il consenti ?
- > Finalité de la recherche
- ➤ Collection biologique et mise en banque pour utilisation ultérieure
- Création d'organoïdes et devenir des organoïdes créés, chimères, usage
- Finalité thérapeutique : Quelle promesse ?
- Quel retour au donneur ?
- ➤ Changement de finalité de la recherche
- Découverte incidentale d'une anomalie préjudiciable pour lui ou ses proches

L'organoïde



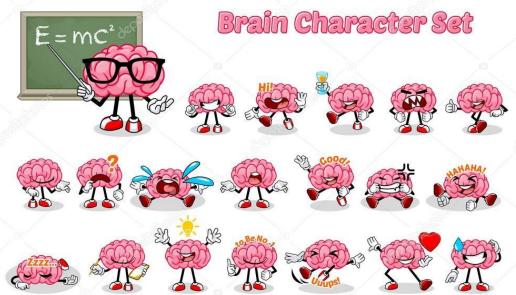
- A la croisée des chemins entre embryon et animal
- Ethique de la recherche sur l'embryon et cellules souches embryonnaires
- ➤ Ethique de l'expérimentation animale pour la recherche (3 R: Replacement, Reduction, Refinement _ Directive européenne 2010/63/EU)

Ne peut se substituer complètement ni à l'une ni à l'autre

- Une alternative aux phases précoces du développement de médicaments ?
- Ethique de la recherche clinique impliquant la personne humaine

L'organoïde

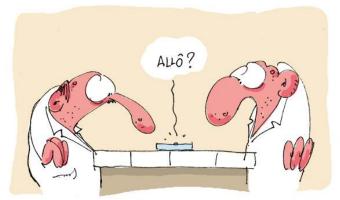
- Quel statut pour des organoïdes particuliers ?
- ➤ « Gastruloïdes » → embryon → lois de la Bioéthique
- ➤« Cérébroïdes » → Sensibilité ? Conscience? Capacités cognitives?
 Statut moral ? → Ethique de la RIPH



L'organoïde

- Qui est « propriétaire » de l'organoïde ?
- ➤ Donneur sélectionné pour son patrimoine génétique ou son profil immunologique
- ➤ Prélèvements dé-identifiés
- > Protection des données de santé

MINI-CERVEAU OBTENU À PARTIR DE CELLULES SOUCHES



Olivero